

Arrêté n°2022-04-11-05 portant composition du bureau présidentiel de la Commission d'expertise scientifique

Section 06-71

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 23-1 ;
- Vu la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-28-01-2022-05 du 28 janvier 2022 portant approbation du règlement des Commissions d'expertise scientifique ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-17-05 portant composition de la Commission d'expertise scientifique – Section 06-71 ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 5 avril 2022.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition du bureau présidentiel de la CES section 06-71 :

Présidente : Evelyne LANDE (PR)

Vice-président : Christian MARCON (PR)

Vice-présidente : Florence LAVAL (MCF)

Vice-président : Jean-Christophe VUATTOUX (MCF)

Article 2 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'Institut d'administration des entreprises ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 11 avril 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL